

- GARIN. *De la Policesanitaire et de l'assistance publique dans leurs rapports avec l'extinction des maladies vénériennes.* — 1866.
- GARIN. *Des mesures prophylactiques à proposer aux divers Gouvernements pour restreindre la propagation des Maladies vénériennes.* — In : Congrès médical de 1867, P. 394.
- *Gazette des Hôpitaux.* — 18 avril 1874.
- GUÉRIN (JULES). In : *Bulletin de l'Académie de médecine.* — Paris, 1869.
- HÉRARD. In : *Bulletin de l'Académie de médecine.* — Paris, 1869.
- HEROLD ET JOZON. *Manuel de la Liberté individuelle.* — Paris, 1868.
- HILDEN (FABRICE DE). *Observations de Chirurgie et de Médecine.* — 1716.
- HOMO. *Étude sur la prostitution dans la ville de Château-Gontier.* — Paris, 1872.
- HORACE. *Satire I.*
- HUNTER. *Traité de la maladie vénérienne*, traduit par G. RICHELOT, avec notes et additions de RICORD. — Paris, 1859.
- *L'Imparziale.* N° du 4^{or} mars 1862.
- JEANNEL. *De la prostitution dans les grandes villes au dix-neuvième siècle, et de l'extinction des maladies vénériennes.* — Paris, 1868.
- JOLY. In : *Journal de Médecine, chirurgie et pharmacie de Bruxelles.* — 1853.
- KREYSER. — *Die Vaccination als Heilmittel gegen Syphilis* (medic. central, Zeitung, 1860, T. XIX, P. 49.)
- LAGNEAU (L. V). *Traité pratique des maladies syphilitiques.* — Paris, 1828, 2 vol. in-12.
- LAGNEAU FILS. *Mémoire sur les mesures hygiéniques propres à prévenir la propagation des maladies vénériennes.* — Paris, 1856.
- LAGNEAU FILS. *Recherches comparatives sur les maladies vénériennes dans les différentes contrées.* — Paris, 1867.
- LANCEREAUX. *Traité historique et pratique de la syphilis.* — Paris, 1866.

- LANGLEBERT (EDMOND). *Traité théorique et pratique des maladies vénériennes.* Leçons cliniques recueillies et publiées par M. EVARISTE MICHEL. — Paris, 1864.
- LANGLEBERT (EDMOND). *Aphorismes sur les maladies vénériennes.* — Paris, 1868.
- LANGLEBERT (EDMOND). *La syphilis dans ses rapports avec le mariage.* — Paris, 1873.
- LAROYENNE. In : *Gazette médicale de Lyon.* — 16 juin 1864.
- LAURIÈRE. *Ordonnances des rois de la troisième race.* — I, 74, bis.
- LECOUR. *De la prostitution à Paris et à Londres.* — Paris, 1870.
- LEROY. *La clef du cabinet des princes.* — An X. Observations 44 et 42.
- LÉVY (MICHEL). *Traité d'hygiène publique et privée.* — Paris, 1869, 5^{me} édition, 2 volumes in-8°.
- LINGUET. *La Cacomonade ou Histoire politique et philosophique du mal de Naples.* — Cologne, 1766.
- LUGOL. *Des maladies scrofuleuses.* — Paris, 1844.
- MAHON. *Histoire de la médecine clinique*, et recherches importantes sur l'existence, la nature et la communication des maladies syphilitiques dans les femmes enceintes, dans les enfants nouveau-nés et dans les nourrices. — Paris, an XII.
- MARC. In : *Dictionnaire des sciences médicales.* — Paris, 1813.
- MARCOLINI. In : *Annali universali di medicina*, compilati da ANNIBALE OMODEI. — Milan, 1824. T. XIX.
- MARCORELLES. *Communication manuscrite.* — 1874.
- MARINUS. *De la prostitution à Bruxelles.* — In : Parent-Duchatelet, t. II, p. 713.
- MARTIN (A.). *De l'accident primitif de la syphilis constitutionnelle.* — Thèse de Paris, 1863.
- MARTIN (G.). *De la circoncision.* — Paris, 1870.
- MASSA (NICOLAS). *De morbo Gallico liber, ad Carolum Borromæum, cardinalem amplissimum.* — In : *Aphrodisiacus*, p. 39.
- MASSOL. In : DALLOZ. *Répertoire de Jurisprudence.*

- MAUNOURY. In : *Gazette hebdomadaire*. — 1855, p. 548.
- MERCIER. *Tableau de Paris*. — Amsterdam, 1782, 8 volumes.
- MERLIN. *Répertoire de jurisprudence*. — Verbo : Séparation de corps, § 1, n° 9.
- MEUGY (DE RETHÉL). *De l'extinction de la prostitution*. — Pétition au Sénat, session de 1865.
- MIREUR (H.). *Essai sur l'hérédité de la syphilis*. — Thèse de Paris, 1867.
- MIREUR (H.) In : *Marseille médical*. — 1869, p. 932.
- MONOT. *Bulletin de l'Académie de médecine*. — t. XXXI, p. 1180.
- MONTAIGNE. *Essais*. — 11-12.
- MONTEGGIA. Mémoire lu, le 17 février 1814, à l'Institut de Milan.
- MONTESQUIEU. *De l'Esprit des lois*. — Livre XII, chap. IV.
- MOSELEY. *A treatise on the lues bovilla or cowpox*. — London, 1805. Traduction française par DEPPING, dans le recueil intitulé : *La vaccine combattue dans le pays où elle a pris naissance*. — Paris, 1807.
- MOUGEOT. In : *Congrès médical de Paris*, — 1867, p. 335.
- ORFILA. *Leçons de médecine légale*. — Paris, 1821, 2 volumes.
- OWRE (ADAM, de Christiania). In : *Congrès médical de Paris*. — 1867, p. 412.
- PACCHIOTTI. In : *Gazetta medica Italiana*. — 4 novembre 1861.
- PARACELSE. *De pustulis*, in : *Aphrodisiacus* de GRUNER. — Iena, 1789, p. 134.
- PARENT-DUCHATELET. *De la prostitution dans la ville de Paris*. — 3^{me} édition annotée par MM. TRÉBUCHET et POIRAT-DUVAL. — Paris, 1857, 2 volumes in 8°.
- PARÉ (AMBROISE). *Œuvres complètes*. Lyon, 1652.
- PETIT-RADEL. *Cours de maladies syphilitiques*. — Paris, 1812, 2 vol. in-12.
- PETRINI. In : *Il raccoglio medico*. — N° de Juillet 1850.
- POTHIER. *Contrat de mariage*. — N° 514.

- *Procès-verbaux des délibérations du conseil général du Var*. — Session du mois d'août 1873. Draguignan.
- RABUTAUX. *De la prostitution en Europe, depuis l'antiquité jusqu'à la fin du XVI^e siècle*. — Paris, 1865.
- RESTIF DE LA BRETONNE. *Le Pornographe ou idées d'un honnête homme sur un projet de règlement pour les prostituées*. — Londres, 1769.
- REY. In : *Congrès médical de Paris*. — 1867, p. 407.
- RICHELOT. *La prostitution en Angleterre*. — In : PARENT-DUCHATELET, t. II, p. 359.
- RICORD. *Lettres sur la syphilis*. — Paris, 1863.
- RICORD. In : *Congrès de Paris*. — 1867, p. 440.
- RICORD. In : *Bulletin de l'Académie de médecine*. — Paris, 1869.
- RICORDI. *Sifilide da allattamento*. — Milan, 1865.
- ROBERT (MELCHIOR). *Nouveau traité des maladies vénériennes*. — Paris, 1861.
- ROLLET. *Recherches cliniques et expérimentales sur la syphilis, le chancre simple et la blennorrhagie*. — Paris, 1861.
- ROLLET. *Traité des Maladies vénériennes*. — Paris, 1865.
- RONDELET. *De morbo Gallico*, in : *Aphrodisiacus*, p. 935.
- SABATIER. *Histoire de la législation sur les femmes publiques et les lieux de débauche*. — Paris, 1828.
- SAINT-FOIX (DE). *Essais historiques sur Paris*. — Amsterdam, 1769.
- SANDOUVILLE. In : *Annales d'hygiène et de médecine légale*. t. XLVI, 1851, p. 72.
- SEITZ. *Notice statistique des maladies vénériennes pendant les dernières années, à Munich*. — In : *Congrès médical de Paris*, 1867, p. 399.
- SPERINO. *La syphilisation*. — Traduction par TRÉSAL. — Turin 1853.
- ... *Statistical Report of Navy*. — 1862.

- SWÉDIAUR. *Traité complet sur les symptômes, les effets, la nature et le traitement des maladies syphilitiques*. Sixième édition. — Paris, 1809, 2 vol. in-12.
- TARDIEU (AMBROISE). *Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs*. — 3^{me} édition. Paris, 1859.
- TARDIEU (AMBROISE). *Étude médico-légale sur les maladies provoquées ou communiquées*. — Paris, 1864.
- *The Lancet*. 1853.
- *The Times*. — N° du 13 mai 1872, p. 8.
- TROUSSEAU. In : *Bulletin de l'Académie de médecine*.—Paris 1865.
- VAN SWIÉTEN. *Commentaria in H. Boerrhaave aphorismos*. — Leyde, 1741, 5 vol. in-4°.
- VARILLAS. *Histoire de Henri III*. — Lahaye, 1694.
- VASSAL. *Mémoire sur la transmission du virus vénérien de la mère à l'enfant*. — Paris, 1807.
- VAZEILLE. *Traité du mariage, de la puissance maritale et de la puissance paternelle*, Paris, 1825, 2 volumes in-8°.
- VIENNOIS. *De la transmission de la syphilis par la vaccination*. — in : *Archives de médecine*. — Juin 1860.
- VLÉMINCHX. In : *Congrès médical de Paris*. — 1867, p. 308.
- WEGELER. *Medicinische Zeitung*. — 3 avril 1850.
- WELTZ (ROBERT DE). *Deux réponses à deux lettres de M. RICORD*, Paris, 1850.
- YELTZINSKI. *Radical Heilung der Syphilis mittelst Kuhpocken Vaccination*. — Leipzig, 1860.
- YVAREN (PROSPER). *Des métamorphoses de la syphilis*. — Paris, 1854.

LA SYPHILIS

ET LA PROSTITUTION

DANS LEURS RAPPORTS AVEC

L'HYGIÈNE, LA MORALE ET LA LOI

APERÇU HISTORIQUE

Lorsque la première impression de terreur produite par l'apparition soudaine de la syphilis se fut calmée ; lorsque après avoir attribué la propagation de cette nouvelle peste aux causes les plus étranges, *la conjonction des planètes, une certaine intempérie de l'air, la sophistication des aliments, l'ire de Dieu, l'empoisonnement des eaux*, etc., la médecine du seizième siècle se fut enfin rendu compte du véritable mode de transmission de cette maladie, on ne tarda pas à la considérer comme une juste punition de la débauche. Dès lors, les malheureux atteints du *gros mal* ne méritèrent plus aucune commisération. Ils étaient punis par où ils avaient péché, disait-on ; il était naturel qu'ils périssent, sans secours, sous le poids de leur faute.

Durant les trois siècles qui virent se perpétuer ces regrettables idées, aucun moyen de traitement régulier ne fut offert aux syphilitiques. Personne, à plus forte raison, ne songea, dans cet intervalle, à chercher les moyens de prévenir et d'empêcher la propagation des maladies vénériennes (1).

Si dans le principe, vers la fin du quinzième siècle, l'autorité elle-même avait cru devoir promulguer certains règlements relatifs à la séquestration des malades atteints de la *grosse vérole* (2); si, *sous peine de mort par la potence ou la rivière*, elle avait ordonné aux uns de s'expatrier et aux autres de se réfugier dans le local de St-Germain-des-Prés, ces mesures n'avaient eu d'autre but que d'isoler le fléau, qu'on croyait encore transmissible par l'intermédiaire de l'air. Mais ce n'est, en réalité, qu'au milieu du dix-huitième siècle qu'on vit se produire la première idée de prophylaxie générale, telle que nous l'entendons encore aujourd'hui (3).

(1) Sous le nom de *maladie vénérienne*, nous n'entendons plus désormais que la syphilis. En excluant ainsi de notre étude le chancre simple et la blennorrhagie, auxquels nous consacrerons une mention spéciale, lorsqu'il y aura lieu, nous nous tiendrons dans les limites vraiment importantes de la prophylaxie publique.

(2) Voir aux *Pièces justificatives* : n° 1 et 2.

(3) Plusieurs auteurs, il est vrai, et, entr'autres, Nicolas Linguet, dans la *Cacomonade*, ont cité les *Statuts de la reine Jeanne de Naples* comme le premier document officiel, qui contienne des mesures précises de prophylaxie publique. Ces statuts, que nous reproduisons, à titre de curiosité, aux *Pièces justificatives* n° 3, étaient destinés à régir un lieu public de débauche dans la ville d'Avignon : ils avaient été promulgués, assurait-on, en 1347.

Les auteurs qui ont cru à l'authenticité de cet acte, ont été, pensons-nous, victimes d'une mystification. Pour notre part, adoptant les conclusions du savant Astruc et de M. Yvaren, nous considérons ces statuts comme un document apocryphe. Il n'y a, d'ailleurs, qu'à les lire avec quelque attention pour voir combien le langage, dans lequel ils sont écrits, se rapporte peu au langage du temps.

Voyer d'Argenson en 1714 et Berrier en 1747, tous deux lieutenants-généraux de police à Paris, furent les premiers qui songèrent à soumettre les prostituées à une visite sanitaire. Si leur projet resta sans exécution, il fut du moins le point de départ de propositions multiples sur les meilleurs moyens à employer pour arrêter l'extension croissante de la syphilis.

Un auteur anonyme, dans un mémoire publié à Londres en 1761, *A letter on the venereal disease*, exprima le désir que le Parlement d'Angleterre établît une loi par laquelle, après un certain temps fixé, toute personne, sans en excepter les membres du clergé, qu'on trouverait infectée du mal vénérien, serait déclarée coupable de félonie; et, afin qu'on ne pût alléguer la pauvreté pour excuse, il voulait qu'on entretint de nombreux hôpitaux aux frais du public. En second lieu : « Dans tous les ports de mer, disait ce même auteur, on établira des officiers de santé qui, sous la direction des chirurgiens, examineront toutes les personnes qui aborderont en Angleterre et en Irlande. Si elles sont atteintes de ce cruel mal, on aura soin de les séquestrer jusqu'à leur guérison à laquelle on travaillera à leurs frais, si elles ont de quoi faire la dépense; dans le cas contraire, ce fera aux dépens du public. »

En 1762, un réformateur intelligent, nommé Aulas, demanda l'organisation complète de toutes les classes de prostituées. Il souhaitait de plus, *pour les empêcher de corrompre le sang des citoyens*, que les *dames de maison* fussent rendues responsables de l'état sanitaire de *leurs filles*, et que toutes, sans exception, fussent assujetties à des visites continuelles faites par les chirurgiens attachés à la police.

Dans son vaste projet d'organisation décrit dans le *Pornographe*, l'étrange Rétif de la Bretonne, en 1769, proposa

de former des communautés de filles publiques dans de grands établissements, qu'on appellerait *Parthénions*, et où des visites sanitaires auraient lieu tous les matins. Pour plus de sûreté, on condamnerait à la prison et au fouet celles de ces pensionnaires, qui auraient cherché à dissimuler leur maladie. Comme complément de ces dispositions, les officiers, dans les garnisons, devraient visiter leurs soldats; et tout étranger, à son entrée en France, quel que fut son rang, son âge et son sexe, serait de même assujéti à une visite minutieuse. A cette seule condition, il pourrait continuer sa route.

Gardane en 1770 et Bourru en 1774, docteurs-régents de la Faculté de Paris, émirent chacun le vœu que l'on établit soit des bureaux publics, soit des hôpitaux spéciaux pour le traitement des maladies vénériennes; qu'on déclarât en même temps les maîtresses des lieux consacrés à la débauche responsables du mal que *leurs filles* pourraient répandre.

Vers la même époque, le Lieutenant-Général de police recevait un opuscule fort remarquable, ayant pour titre : *Mémoire sur la nécessité d'enregistrer les prostituées et de surveiller leur état sanitaire*. Mais la Commission, nommée pour examiner ce travail, disait en terminant son rapport : « Les projets de l'auteur, et particulièrement ceux d'une surveillance sanitaire, peuvent être considérés comme le rêve d'un homme de bien, mais leur exécution n'en est pas praticable. »

En 1778, l'Ordonnance, restée célèbre, du Lieutenant-Général de police Lenoir, établit des dispositions rigoureuses contre les filles publiques, sans se préoccuper toutefois de leur état sanitaire. Cette ordonnance, mal exécutée d'ailleurs, n'améliora pas, malgré sa sévérité, le déplorable état de choses existant à cette époque.

Pendant la Révolution, le besoin d'une organisation définitive se faisant de plus en plus sentir, on s'était particulièrement inquiété des moyens à opposer à la contagion. En 1800, un chirurgien de Paris proposa d'établir dans chaque arrondissement un local, où toutes les femmes se livrant à la débauche seraient tenues de venir se faire visiter deux fois par semaine, et dans lequel on retiendrait celles qui, reconnues malades, devraient être dirigées vers les hôpitaux. Cette proposition parut si avantageuse cette fois, qu'on ne tarda pas à la mettre en pratique : en 1802, en effet, le *Dispensaire de salubrité publique* était créé à Paris.

Grace à l'intelligence et à l'énergie des magistrats qui se succédèrent au commencement de ce siècle à la Préfecture de police, de judicieuses modifications furent introduites dans le fonctionnement de cette nouvelle institution; et, en peu d'années, le service sanitaire des mœurs fut organisé sur des bases à peu près semblables à celles qui existent encore de nos jours. Les premiers effets de cette innovation furent très satisfaisants, paraît-il, puisque les grandes villes de province s'empressèrent d'imiter l'exemple de la Capitale, et de créer chez elles des dispensaires de salubrité.

Ainsi s'organisa en France ce système de prophylaxie spéciale, qu'il est du devoir de tout homme compétent de chercher à perfectionner.

Cet ordre de mesures préventives établi, restait à étudier les moyens prophylactiques étrangers à la prostitution. Mais à ce sujet il était impossible de rien préciser avant les récentes découvertes, qui, en éclairant d'un jour nouveau l'étude des maladies vénériennes, en ont fait connaître les divers modes de contagion.

Ce n'est, en effet, que depuis une quarantaine d'années, depuis que des hommes illustres, dont les noms se trouvent associés à toute idée de progrès accompli dans la pathologie vénérienne, ont fait de la syphiliographie une science pour ainsi dire exacte, qu'on a pu comprendre qu'il y avait ailleurs d'autres perfectionnements à réaliser et d'autres résultats à attendre. Grâce au zèle déployé par ces hommes d'élite, grâce aussi à la persévérance des sociétés savantes, qui ont sans cesse provoqué et encouragé l'étude de ces questions, la prophylaxie publique des maladies vénériennes est parvenue, comme nous l'avons déjà dit, à un haut degré de perfection théorique.

Il n'est pas à supposer qu'il existe encore à notre époque un seul moraliste assez sévère, ou plutôt assez peu éclairé, pour oser mettre en doute la nécessité des mesures propres à combattre la propagation des maladies vénériennes. Le temps n'est plus heureusement, où considérant la syphilis comme l'unique résultat de la dépravation, on ne voulait voir en elle qu'une punition légitime du libertinage. Dans nos sociétés modernes, on sait trop combien sont multiples les sources de l'infection, pour oser encore, par un fâcheux oubli de tout principe philanthropique, maintenir ces vieilles théories rigoristes. Ne nous arrêtons donc pas à combattre ces idées étroites, dont les plus simples notions du bon sens ont depuis longtemps fait justice, et sur lesquelles nous aurons du reste à revenir. Il est plus à propos de dire ce qui a été fait, ce qui a été proposé et surtout ce qui reste encore à faire pour la préservation de ce terrible mal, dont Parent-Duchatelet appréciait ainsi les effets : « De toutes les maladies qui peuvent affecter l'espèce humaine par voie

de contagion et qui portent à la société les plus grands préjudices, il n'en est pas de plus grave, de plus dangereuse et de plus à redouter que la syphilis. Sous ce rapport, je ne crains pas d'être démenti en disant que les désastres, qu'elle entraîne, l'emportent sur les ravages qu'ont exercés toutes les pestes qui, de temps en temps, sont venues porter la terreur dans la société » (1).

Puisqu'il en est ainsi, pourquoi l'autorité ne mettrait-elle pas à profit, dans les plus vastes limites du possible, les enseignements que les progrès de la science dictent et imposent même à sa sollicitude ? Pour nous, nous croyons qu'on ne saurait trop méditer ces sages paroles d'un hygiéniste célèbre, dont nous nous plaisons à invoquer l'autorité au début de cet ouvrage : « L'extirpation de cette lèpre de nos temps, qu'on appelle la syphilis, n'est pas au-dessus du pouvoir des États, disait Michel Lévy. La séquestration et les léproseries ont fait justice du fléau de la lèpre ancienne ; la peste est l'objet d'un vaste et dispendieux appareil de préservation ; tous les Gouvernements font des sacrifices pour étouffer les germes de la variole : or, la syphilis fait plus de mal que toutes ces maladies ensemble. Elle détériore sourdement les générations ; sa contagion est plus évidente que celle de la peste : pourquoi ne lui oppose t'on pas dans tous les pays les mêmes barrières, les mêmes moyens d'extinction ? Telle est l'espèce humaine ; la foudre des épidémies insolites qui passent sur sa tête, comme le nuage électrique, l'étourdit et la frappe de terreur ; elle s'évertue inutilement à en prévenir le retour, tandis qu'elle se familiarise avec les pestes lentes et continues qu'elle porte dans son flanc, et

(1) Parent-Duchatelet. *De la prostitution dans la ville de Paris*, tom. 1, page 603.

dont elle subit le ravage héréditaire avec la même patience que la succession des phénomènes météoriques » (1).

Après de semblables réflexions, l'autorité resterait-elle encore spectatrice impassible du développement d'un fléau, dont les coups les plus funestes frappent de préférence cette partie de la population qui, par son âge, fait la force et la richesse des États ?... Nous aimons plutôt à croire que les divers Gouvernements ne tarderont pas à comprendre que s'il est du devoir de la science de leur soumettre des idées d'amélioration prophylactique, il est aussi de leur intérêt de ne pas négliger les idées de progrès qu'on leur suggère.

La syphilis n'est pas, comme la variole, une de ces maladies dont les miasmes incoercibles vont semer la contagion à distance ; elle n'est pas non plus, comme une fièvre quelconque, susceptible de se produire d'une manière spontanée ; seul, le contact immédiat peut en provoquer le développement. Son extinction, bien que difficile, n'est donc pas un rêve chimérique ; elle ne serait certes pas au-dessus des efforts de l'humanité, si toutes les nations parvenaient un jour à établir un système complet de prophylaxie internationale. « Le mot de *progrès*, a dit le savant auteur des *Métamorphoses de la syphilis*, est sur toutes les lèvres. La civilisation actuelle s'enorgueillit de ses nombreuses conquêtes... Le scorbut a disparu des localités, où il régnait endémiquement ; la vaccine a mis un terme aux ravages de la variole ; mais la syphilis va toujours se propageant et n'a pas cessé depuis trois cents ans de ronger les flancs de l'espèce humaine... La société, qui se laisse ainsi dévorer, serait-elle donc impuissante à terrasser ce fléau séculaire ?... La lèpre fut étouffée, n'en serait-il donc pas ainsi de la

(1) Michel Lévy. *Traité d'hygiène publique et privée*, tom. II, page 712.

syphilis, si nous renouvelions contre elle la lutte que nos pères entreprirent contre sa sœur aînée » (1).

La première condition, pour arriver à ce résultat, serait de rendre l'entente commune, la ligue générale. Il faudrait que cette sorte de croisade, entreprise pour le bien de l'humanité, trouvât chez tous les peuples un accord unanime.

Mais, à cet égard, ne nous berçons pas cependant d'une trop grande illusion. Si l'extinction de la syphilis n'est pas théoriquement un rêve, le *consensus* universel de tous les gouvernements, qui lui est indispensable, est, dans l'état actuel des sociétés, une pure utopie. Il en est, en effet, du caractère des nations comme du caractère des individus ; une sorte d'opposition mutuelle et systématique met constamment obstacle à leur unité d'action, et il est à craindre que cet antagonisme, en se perpétuant, n'oppose bien longtemps encore une vive résistance à la réalisation de tout effort d'ensemble. Est-ce à dire cependant qu'il faille abandonner toute idée d'amélioration, qu'il n'y ait plus de modifications à accomplir et plus de progrès à réaliser ?

Au lieu de provoquer le découragement, qui n'est que le propre des âmes faibles, les difficultés doivent, au contraire, grandir nos efforts et multiplier nos recherches. En l'état actuel, si on a déjà beaucoup fait pour s'opposer à la propagation de la syphilis et des autres maladies vénériennes, il est incontestable qu'il reste encore beaucoup à faire, et que le plus grand nombre des moyens prophylactiques existants demandent à être modifiés. Ces réformes elle-mêmes, à cause des relations multiples qui, à notre époque, établissent entre tous les peuples des rapports continuels, n'empêcheront cer-

(1) Prosper Yvaren. *Des métamorphoses de la syphilis*. 1854, page 580.

tainement pas les pays, où elles se produiront, de compter encore quelques cas de contagion : mais ces cas deviendront de plus en plus rares. . . . La syphilis, ainsi isolée, n'exercera plus son influence malsaine sur la santé publique; et nous n'aurons plus à la mettre au rang des plus grandes calamités de notre époque (1).

Confiant dans le concours de l'autorité supérieure, dont le devoir est de s'intéresser à toute idée de progrès, je n'hésite pas à lui soumettre ce travail. Comme mes conclusions diffèrent en plusieurs points de celles qui ont été généralement admises jusqu'à ce jour, elles auront à lutter contre des idées solidement établies. Je me propose néanmoins de les soutenir avec toute l'énergie qu'autorisent les convictions sincères.

(1) Il est sans doute difficile de démontrer par des chiffres la pernicieuse influence que la syphilis exerce sur la santé publique. Cependant, voici un relevé statistique, qui présente, à cet égard, une signification importante : je le dois à mon excellent ami, M. le docteur Marcorelles, chirurgien-adjoint et chef-interne des hôpitaux de Marseille.

Du 1^{er} juillet 1873 au 1^{er} juillet 1874, M. le docteur Marcorelles, en sa qualité de chef-interne, a donné, à l'Hôtel-Dieu de Marseille, 2476 consultations : sur ce nombre, 586 malades (c'est-à-dire le quart à peu près de tous les malades consultants) étaient atteints de syphilis.

Nul doute même que cette statistique, malgré les proportions vraiment effrayantes qu'elle mentionne, ne soit au-dessous de la vérité. A Marseille, en effet, les consultations spéciales pour les maladies vénériennes ayant lieu à des heures déterminées, ce n'est qu'exceptionnellement que les syphilitiques se présentent aux visites générales de l'Hôtel-Dieu.

PREMIÈRE PARTIE.

DES MESURES DE PROPHYLAXIE PUBLIQUE DE LA SYPHILIS INDÉPENDANTES DE LA PROSTITUTION.

Si les mesures de prophylaxie syphilitique, qui vont faire l'objet de cette première partie, ont paru à quelques auteurs n'offrir qu'une importance secondaire par rapport à celles qui concernent spécialement la prostitution, il n'est pas moins vrai cependant qu'elles présentent ce caractère essentiel de s'adresser, non pas à une classe isolée de la société, mais à la société tout entière. Or, cette seule considération, à défaut de toute autre, ne suffirait-elle pas pour donner un grand intérêt à l'étude de ces moyens généraux de préservation et pour les rendre dignes d'un sérieux examen?

Comme nous n'hésitons pas à croire, pour notre part, que la société aurait à bénéficier largement de leur application, nous n'hésitons pas non plus à en présenter ici une analyse approfondie. Peut-être parviendrons-nous à